

AUJOURD'HUI

Exposition à Lambersart ▶ « Huguenots des temps modernes ». Une exposition inédite sur la persécution des chrétiens d'hier à aujourd'hui, de 10 h à 19 h, à l'église Élim, 48, rue de l'abbé Lemire. ■

BONJOUR ▶ Voir mais surtout être vu

Un soir de pluie (si, si ça arrive), une visibilité très moyenne sur une route non éclairée. Et soudain, la surprise de découvrir sur le bord de la route, un cycliste. Un coup de volant pour l'éviter. Et on en vient à pester contre cet imprudent :

aucun dispositif d'éclairage ni à l'avant, ni à l'arrière ; pas de gilet fluo ; rien de rien. Après tout les automobilistes n'ont qu'à faire attention... Dans le même style on pourrait parler aussi de ces piétons qui ne prennent pas beau-

coup plus de précaution à marcher, dans la nuit noire, sur le bord de la chaussée. Finalement, devant les risques pris par certains, on se dit que les accidents ne sont heureusement pas si courants. Mais ce n'est pas une excuse. ■ E. C.

PENSEZ-Y !

Concert de Sainte-Cécile à Lambersart ▶ Par l'accordéon club des Flandres, qui fêtera sa patronne Sainte-Cécile, samedi à 19 h, à la salle Eugène Duthoit, rue Henri-de-Moraës, gratuit. ■

ON EN PARLE

Rouler la nuit en sécurité avec Droit au vélo, ce soir, à Lambersart

« À vélo, l'éclairage la nuit, c'est vital » : un conseil que l'association Droit au vélo (ADAV) dispensera aujourd'hui, de 17 h à 19 h, devant le Colysée de Lambersart aux cyclistes qui ignorent souvent que sans lumière, ils risquent leur vie.

PAR CAROLE MOCELLIN
lambersart@lavoixdunord.fr

Si l'usage régulier du vélo comme moyen de déplacement assure au cycliste un gain de trois années d'espérance de vie, rouler la nuit sans éclairage risque de l'écourter définitivement. Pas question pourtant pour les membres de l'ADAV de dramatiser la situation. Simplement de sensibiliser les cyclistes à une réalité toute simple : « Sans éclairage, les cyclistes ne sont pas vus ou ne le sont qu'à la dernière minute par les automobilistes. »

Or avec l'explosion de la vente de vélos, notamment en grande surface, nombre de machines (VTT, modèles sport, etc.) ne sont pas équipées d'éclairage ou alors avec des loupiotes inefficaces. Junie Beaujean, animatrice à l'ADAV, en a fait l'expérience. « J'ai acheté un vélo fixie à mon fils et j'ai dû me procurer l'éclairage séparément. » Et dans le même élan, des petites barres réfléchissantes que l'on clippe sur chaque rayon de roue. « Pour les ados, c'est très bien, c'est joli et ça brille la nuit » Une réponse à



Junie Beaujean, de l'association Droit au vélo, conseillera les cyclistes, ce soir, de 17 h à 19 h.

une entêtante question : comment convaincre son ado de rouler aux heures sombres de l'hiver avec une bécane éclairée ?

Pourtant, la réglementation en la matière est stricte. Le code de la route oblige le vendeur à équiper les vélos vendus neufs de dispositifs

d'éclairage. De toute façon, le cycliste doit y pourvoir s'il souhaite circuler la nuit. Mais voilà, pour le vélo, « le code de la route impose un éclairage sur les vélos uniquement de nuit... et il n'est pas prévu que les équipements soient fixés à demeure sur les vélos », souligne un rapport de la Fédération française

des usagers de la bicyclette. Ce flou dans la réglementation explique peut-être la situation actuelle : nombre de cyclistes, et en particulier les jeunes gens roulent, sans lumière.

D'où cette opération de sensibilisation portée par Droit au vélo qui se déroule depuis lundi et jusqu'au

21 novembre dans l'ensemble de la région Nord - Pas-de-Calais.

Les animateurs prodiguent des conseils aux intéressés en matière d'éclairage sachant qu'il faut combiner lumière active (lampe à l'avant et à l'arrière) et lumière passive (réflecteur).

Car dans ce domaine, la technique a beaucoup évolué depuis la bonne vieille dynamo, certes toujours pratique. « Il existe par exemple un

Nombre de cyclistes, et en particulier les jeunes gens, roulent sans lumière.

vélo (type hollandais) qui possède une dynamo dans le moyeu de la roue », explique Junie Beaujean.

« Un autre dispositif, le reelight, se fixe sur la roue et fonctionne sans piles. » De plus, il ne demande aucun effort supplémentaire de pédalage, comme cela peut se produire avec la dynamo qui frotte mélancoliquement sur le pneu arrière.

Enfin, il existe « un système d'éclairage à lampes led qui éclaire bien et consomme peu. » Bref, si on veut vivre vieux à vélo tout en roulant la nuit, il y a tout un assortiment de solutions que Junie Beaujean et les correspondants de l'ADAV de Lambersart et Lomme, Jean-Marie Roger et Christophe Herlin proposeront ainsi que brassards, réflecteurs et bons de réductions chez les vélocistes partenaires. ■

21 % d'accidents mortels

Concernant les chiffres sur le risque d'accidents en absence d'éclairage la nuit, la sécurité routière indiquait en 2009 qu'alors que « moins de 10 % des déplacements à vélo se font la nuit, ils entraînent 21 % des accidents mortels ». Il est également bon de savoir, note la Fédération française des usagers de la bicyclette que « près d'un tiers des accidents aux heures de pointe ont lieu quand il fait sombre. C'est aussi dans ce cas que se produit la moitié des refus de priorité au cycliste. Les automobilistes disent qu'ils n'ont pas vu le cycliste. » Pourquoi ? « Parce que bien



que circulant sans lumières, le cycliste croit qu'il est visible dans une ville éclairée », ajoute Junie Beaujean. Ce qui peut se révéler une fatale erreur. ■

REPÈRES

▶ **Amende** : le défaut d'éclairage la nuit est passible d'une amende de 11 euros, sachant qu'elle peut être majorée à chaque élément manquant.

▶ **Sont obligatoires** : phare et réflecteurs blancs à l'avant, feu et réflecteurs rouges à l'arrière, catadioptres orange sur les roues et les pédales.

▶ **Éclairage actif** et éclairage passif se combinent. L'éclairage actif permet d'être vu et de voir. Le passif réfléchit la lumière, mais seulement évidemment sous une source de lumière comme les phares d'un véhicule. Cependant sans éclairage actif, c'est souvent trop tard. ■

Un tourne à droite pour les cyclos

L'association Droit au vélo se mobilise pour la sécurité avec cette opération éclairage mais n'insiste pas tellement sur le port du casque. Explications avec Janie Beaujean animatrice à l'ADAV :

« Dans les pays où le port du casque a été rendu obligatoire, on s'est rendu compte que la pratique du vélo avait chuté. Nous pensons que ce n'est pas une bonne solution puisque notre objectif est d'amener le plus de personnes possibles à l'utiliser comme mode de déplacement. Pour que l'on pense à nous, il faut que les cyclistes soient nombreux et c'est pour que

cette pratique puisse se faire en sécurité que nous multiplions les opérations de prévention. »

– Vous parlez d'un aménagement qui devrait voir le jour prochainement dans la métropole pour les cyclistes...

« La ville de Lille doit, début 2013, installer des panneaux de signalisation qui autoriseront les cyclistes à tourner à droite au feu rouge. Le cycliste pourra s'engager à droite s'il n'y a pas de danger, en laissant évidemment la priorité aux autres véhicules et aux piétons. » ■

PROPOS RECUEILLIS PAR C. MOCELLIN